expert formateur des Officiers de Police Judiciaire de la Gendarmerie Nationale Sénégalaise dans le domaine des enquêtes complexes

OBJET : Recrutement d'un expert formateur des Officiers de Police Judiciaire de la Gendarmerie Nationale Sénégalaise dans le domaine des enquêtes complexes.

Nombre d'experts : 1

Catégorie des experts : International

Pays ou zone géographique : Sénégal/ville de Dakar

Activité n° : 3.2.1

Axe n° : 3

Contribution au résultat n° : 3.2

Nombre de jours de la mission : 10

Période prévisionnelle : Du 22 juillet au 2 août 2024

LIMITE DE CANDIDATURE

28 Juin 2024

DURÉE DE LA MISSION

Court Terme

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Afrique

1. Description du projet

Répondant à une priorité commune de l'Union européenne et du Sénégal, le Projet entend par une approche globale, inclusive et concertée contribuer à renforcer les capacités des forces de sécurité intérieure en termes de prévention, renseignement et lutte contre les trafics illicites aux frontières, et la criminalité organisée, y compris le trafic de migrants et la traite des êtres humains et le terrorisme. Pour cela, il mobilise les ministères de l'Intérieur (Police), des Forces Armées (Gendarmerie), de la Justice, des Finances et du Budget (douane, CENTIF/anti-blanchiment).

Le POC II poursuit la consolidation des forces de sécurité et judiciaires initiées par les projets SENSEC-UE et POC en appuyant les services spécialisés qui combattent cette criminalité organisée de façon principale (la DNLT, la DPJ, la Gendarmerie Nationale) ou concourante (Douane, CENTIF, le CNLTP et le CILMI).

S'agissant d'une criminalité transfrontalière, les coopérations régionales policières et leur corollaire judiciaire sont bien entendu pris en compte.

Le projet s'articule autour de 4 Axes spécifiques :

1 - Consolider les capacités des Forces de sécurité et des acteurs institutionnels dans la lutte contre le trafic de migrants, la traite des êtres humains et la prise en compte des victimes au Sénégal.

2 - Professionnaliser les forces de sécurité spécialisées ou en poste sur les frontières dans la détection des trafics, le renseignement transfrontalier et la sécurisation des zones frontalières.

3 - Renforcer la chaîne pénale au Sénégal en appuyant les formations des magistrats et des Officiers de Police Judiciaire sur les

domaines du terrorisme et la criminalité organisée.

4 - Dynamiser la coopération opérationnelle avec les pays limitrophes sur les domaines du trafic de migrants, des trafics transfrontaliers et du terrorisme.

Description de la mission

1. Objectifs de la mission

La mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 3, plus particulièrement dans le renforcement des capacités de la Gendarmerie nationale dans la lutte contre les trafics transfrontaliers, le trafic des migrants et la traite des personnes. Elle fait suite à des actions déjà menées sur le précédent POC et consiste à mettre à jour les connaissances de 20 Officiers de Police Judiciaire de la Gendarmerie Nationale déjà formés et affectés.

Cette formation doit contribuer à rappeler les principes généraux du Droit Pénal et de la Procédure Pénale, à améliorer les techniques d'enquêtes liées aux trafics transfrontaliers ainsi que le trafic des migrants et à la traite des personnes au Sénégal et à rendre plus homogènes les procédures pénales établies dans ce cadre.

B. Stratégie de pérennisation

L'objet de l'atelier est

1/ de renforcer sur le long terme les capacités des enquêteurs en matière de trafic des migrants et de la traite des personnes pour les amener à une efficacité optimale dans le traitement judiciaire de ces crimes ;

2/ de renforcer les capacités des enquêteurs en matière de trafic de stupéfiants ;

3/ de renforcer les capacités des enquêteurs en matière de terrorisme ;

4/ Contribuer à renforcer l'utilisation des outils de la coopération internationale (Interpol) et sous- régionale ;

C. Résultats attendus

Les OPJ en fonction dans les Sections de Recherches et Brigades Territoriales seront formés pour lutter plus efficacement contre les trafics transfrontaliers ainsi que le trafic de migrants et la traite des personnes. Ils seront en mesure de mener des investigations complexes, d'apporter une réponse procédurale la plus aboutie possible et conforme aux attentes de l'autorité judiciaire Sénégalaise.

Tâches de l'expert

L'expert recruté, durant 10 jours ouvrés, bénéficiera de l'appui logistique de l'équipe projet :

- Rôle et missions de l'OPJ ;
- Droit Pénal Général
- Les règles de procédure pénale
- Les Procès-Verbaux
- Les investigations complexes
- La Police Technique et Scientifique
- La criminalité organisée, terrorisme
- Les droits des personnes impliquées

À l'issue de la formation, un examen (de type QCM élaboré par l'expert) sanctionnera l'atteinte des objectifs ou non par les stagiaires.

En cas de réussite, une attestation ad hoc sera délivrée au stagiaire, signée par l'expert et la coordinatrice du projet POC II. En cas d'échec, une attestation « a participé à la formation » sera délivrée.

Les stagiaires évalueront de leur côté l'expert au moyen d'un questionnaire type déjà existant.

La formation se déroulera à Dakar dans une salle de formation du centre national de formation de Police Judiciaire. (CNFPJ)

Les stagiaires bénéficieront d'une pause-café et d'un déjeuner durant la formation.

	Nom du livrable	Descriptif	Date de livraison
1	Programme	Contenu détaillé et quotidien des activités prévues (en concertation avec expert international)	12/07/2024
2	Fiches individuelles de suivi des stagiaires	Évaluation des stagiaires	02/08/2024
3	Rapport final de la mission	Rapport de la mission	16/08/2024
4	Liste des présences	Liste quotidienne d'assiduité signée	02/08/2024
5	Évaluation de la formation	Questionnaires renseignés par les stagiaires relatifs à la qualité de la formation	02/08/2024

Organisation de la mission

Transports et déplacements

CIVIPOL prend en charge les billets d'avion aller-retour en classe économique de l'expert qui lui sont transmis dès sa contractualisation. Les cartes d'embarquement aller et retour devront être conservées et remises à l'équipe projet à Dakar.

Séjour et hébergement

L'expert perçoit une indemnisation forfaitaire par nuitée. Il lui appartient d'effectuer lui-même la réservation de son hôtel et le paiement de la facture totale. Il en est de même pour sa restauration et ses frais personnels.

Aucuns autres frais ne peuvent être engagés par l'expert au nom du projet ou de CIVIPOL sans l'accord préalable de la coordination du projet POC II.

La logistique nécessaire à l'accomplissement de sa mission sera mise à disposition de l'expert par l'équipe projet du POC II sur le site même de la formation.

Profil de l'expert :

- Solide expérience Gendarmique ou Policière
- Etre membre ou retraité d'une force de sécurité intérieure de carrière totalisant au moins 30 ans de service, ancien Officier de Police Judiciaire,
- Totaliser au moins 20 ans d'expérience professionnelle dans un service d'investigations complexes et la procédure pénale,
- Maîtriser les méthodes d'investigations de la Gendarmerie Nationale et qualifié dans le domaine de la Police Technique et Scientifique,
- Expert dans les domaines de la criminalité organisée, transfrontalière et le terrorisme,

- Formateur dans les domaines de la gestion, des enquêtes judiciaires, du renseignement criminel,

 de la sécurité et de la Police Judiciaire,

 - Expérience récente de formations au profit de la Gendarmerie en Afrique,
 - Expérience dans la lutte anti-terroriste et le crime organisé au niveau Européen et Africain
- Maitrise des principaux outils bureautiques
- Maîtrise de la langue française et excellentes capacités de communication orale et écrit

- Aptitudes pédagogiques ;

Divers

Date limite de candidature 28 juin 2024 à 12 h (Heure de Paris)

Le point de contact au niveau du siège du POC II à Dakar est Zakiya GENEVEE z.genevee@poc-senegal.eu (tel. 00 221 78 467 72 06)

